

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

### SECTION JEUNES

Réunion du mardi 30 janvier 2024

Présidence : M. Jean-Michel Rech

Présents : MM. Stéphane Cerutti – Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz

Le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité.

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.**

### RAPPEL AUX CLUBS

L'Officiel 34 N° 7 du 22 septembre 2024

« Pour information, hormis pour les clubs qui ont indiqué les jours et plages horaires dans les desideratas, la Commission rappelle que les compétitions ont été paramétrées **par défaut** de la manière suivante :

U19 et U17 le dimanche à 10h30

U15 et U14 Territoire le samedi à 15h

**Le module compétitions ne permet pas la saisie de rencontres sans horaires.**

\*\*\*

La Commission rappelle les modalités de l'Article 18 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I – Dispositions Générales :

#### Article 18 : Permanence – mesures d'urgence

Une permanence est mise en place pour éviter les déplacements inutiles (et les amendes induites) des équipes visiteuses et des officiels en cas de d'intempéries subites ou de forfait de dernière minute à partir du vendredi 12h00 en appliquant la procédure suivante :

Le club concerné prévient par téléphone et par mail depuis sa boîte officielle (déclaration du forfait ou arrêté municipal) la personne de permanence mentionnée sur le site du District au plus tard :

- Pour les rencontres du samedi après midi et soir, le samedi à 10h00
- Pour les rencontres du dimanche matin, le samedi à 17h00
- Pour les rencontres du dimanche après-midi, le dimanche à 10h00

La personne de permanence avise ou fait aviser le club adverse et les officiels par téléphone et par mail sur la boîte officielle avec copie au service compétitions du District.

La permanence pour le week-end du vendredi à 12h00 jusqu'au dimanche à 14h00 sera assurée par Joseph CARDOVILLE, Secrétaire Général du District.

## INFORMATIONS AUX CLUBS

---

En U14 D1, AGDE RCO 22 qui souhaitait rester dans la poule de l'Hérault (mail du 24 janvier 2024) est remplacée dans la poule Aude/P.O. par ASM 34 21 (accord téléphonique du président du club AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE 34 le 25 janvier 2024).

Les calendriers des championnats U14 D1 et U14 D2 qui débutent le week-end du 4 février 2024 ont été publiés le vendredi 26 janvier 2024 à 9h, impactant pour certains clubs les programmations des autres catégories.

L'Article 7 du Règlement des Compétitions Officielles ne pouvant être respecté (publication des calendriers moins de dix jours avant les rencontres), pour le week-end du 4 février 2024, les clubs recevant devaient notifier ou modifier les jour, terrain et horaire au plus tard le lundi 29 janvier 2024 à midi.

Par mail du 26 janvier 2024 adressé à 20h09, le club O.J. BEZIERS demande le retrait d'engagement de l'équipe B. JEUNESSE OL 21 en U14 D1 poule Aude/P.O. pour engager à la place une deuxième équipe U15.

La Commission ne peut donner une suite favorable à ces deux demandes ; en effet, dans le cadre des compétitions **U14 Territoire**, les championnats U14 sont constitués avec les départements limitrophes de l'Hérault.

Dans les phases 1 et 2 des saisons précédentes, le biterrois a toujours représenté notre département (lors de la première phase cette saison, 2 clubs du secteur biterrois, BEZIERS FC et SUD HERAULT ont participé au championnat de la poule Aude-PO).

D'autre part, les 4 poules du championnat U15 D3 sont complètes (10 équipes par poule) et deux journées ont déjà été jouées.

## MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

---

### COUPE DE L'HÉRAULT U17

#### **ST CLEMENT MONT 2/CLERMONTAISE 1**

Du 11 février 2024

**Est reportée au 25 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général**  
(Coupe Occitanie U17)

### COUPE DE L'HÉRAULT U15

#### **JUVIGNAC AS 1/JACOU CLAPIERS FA 1**

Du 10 février 2024

**Est reportée au 17 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général**  
(Coupe Occitanie U15)

### U17 TERRITOIRE

#### **SAUVIAN FC 1/M. ATLAS PAILLADE 1**

#### **ST JEAN VEDAS 1/ENT.MONTBLANC-BESSAN 1**

Du 27 janvier 2024, reportées à l'avance

**Sont reportées au 17 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général**

#### **ST CLEMENT MONT 2/SUSSARGUES FC 1**

Du 27 janvier 2024, reportée à l'avance

**Est reportée au 11 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général**

#### **VENDARGUES PI 1/ST MARTIN LONDRES US 1**

Du 27 janvier 2024, reportée à l'avance

**Est reportée au 25 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général**

## U17 D1

⚽ Poule B

### CASTRIES AV 1/ENT.STMATHIEU-CLARET 1

Du 27 janvier 2024

**Est reportée au 10 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général**

## U17 D2

### VALERGUES AS 1/LUNEL-VIEL US 1

### MAUGUIO CARNON US 2/MARSEILLAN CS 1

Des 27 et 28 janvier 2024

**Sont reportées au week-end du 11 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général**

### ENT. ASLGM-GDR 1/NEZIGNAN EVEQUE ES 1

Du 25 mai 2024

**Est avancée au 16 mars 2024**

(Installations indisponibles – accord des clubs)

## U15 TERRITOIRE

### M. ATLAS PAILLADE 1/M. LEMASSON RC 1

Du 27 janvier 2024, reportée à l'avance

**Est reportée au 17 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général**

### JACOU CLAPIERS FA 1/ST CLEMENT MONT 2

Du 27 janvier 2024

**Est reportée au 24 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général**

## U15 D1

⚽ Poule A

### FLORENSAC PINET 1/CORNEILHAN LIGNAN 1

Du 27 janvier 2024

**Est reportée au 24 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général**

⚽ Poule B

### M. ARCEAUX 1/M. CELLENEUVE 1

Du 27 janvier 2024

**Est reportée au 17 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général**

## U15 D2

⚽ Poule A

### ENT.STMATHIEU-CLARET 1/ENT.ASLGM-GRD 1

Du 25 mai 2024

**Est avancée au 16 mars 2024**

(Accord des clubs)

## U15 D3

⚽ Poule B

### CANET AS 1/ENT.ST THIB PEZENAS 1

Du 27 janvier 2024

**Est reportée au 10 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général**

⚽ Poule C

### **CASTRIES AV 1/ES PEROLS-CEP 2 2**

Du 27 janvier 2024

**Est reportée au 10 février 2024, journée de rattrapage au calendrier général**

## **FORFAITS**

---

### **THONGUE ET LIBRON FC 1 (582745)**

27755436 – U15 D3 (B) du 27 janvier 2024

À SC LODEVE 2

Courriel du 26 janvier 2024

**Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

### **PAULHAN ES 1 (548025)**

27784130 – U19 D2 du 28 janvier 2024

À ST MATHIEU AS 1

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District (match programmé à 11h)

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Vu le courriel tardif de l'ETOILE SPORTIVE PAULHANAISE adressé le 28 janvier 2024 à 9h52 à la permanence du District, qui n'a pas été en mesure de prévenir suffisamment à l'avance le club recevant et l'arbitre officiel, Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ST MATHIEU AS 1 était présente sur le terrain, ainsi que l'arbitre officiel,

**Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe PAULHAN ES 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST MATHIEU AS 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

**En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club ETOILE SPORTIVE PAULHANAISE (548025).**

## **FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL**

---

### **ST ANDRE SANGONIS OL 1**

27771234 – U17 D1 (A) du 27 janvier 2024

### **LA PEYRADE OL 1**

27771237 – U17 D1 (A) du 28 janvier 2024

### **M. CELLENEUVE 1**

27779317 – U17 D1 (B) du 27 janvier 2024

### **ST GELY FESC 2**

27777890 – U17 D2 du 28 janvier 2024

## **S. POINTE COURTE 2**

27787752 – U17 D3 (B) du 28 janvier 2024

## **JACOU CLAPIERS FA 4**

27762394 – U15 D3 (D) du 27 janvier 2024

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 13 février 2024**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

**Prochaine réunion le 6 février 2024 à 17h30.**

Le Président,  
**Jean-Michel Rech**

Le Secrétaire,  
**Patrick Ruiz**